

2020-79191V0778-1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Finances Publiques de la
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00
mél. : ddfip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : SERVANT Valérie

téléphone : 05 49 00 85 73
courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 2954314
Réf Lido : 2020-79191V0778



FINANCES PUBLIQUES

Le 23/11/2020

Le Directeur à

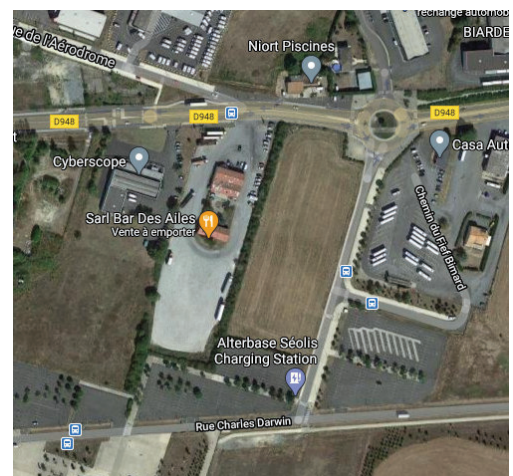
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
NIORTAIS

140 RUE DES EQUARTS
CS 28770
79 027 NIORT CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Terrain à bâtir
Adresse du bien : Rue Charles Darwin, zac terre de sport, Niort
Valeur vénale : 280 000€ HT soit 70€/m² HT+/-10 %.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

Communauté d'Agglomération du Niortais
affaire suivie par : M. Arnaud Boutruche

2 – DATE

de consultation : 13/11/2020
de réception : 13/11/2020
de visite : sans
de dossier en état : 13/11/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Niort
Référence cadastrale : Section II, parcelles 113 et 118
Contenance : 4000m² au total.

Emprise de 4000m² à prélever sur les parcelles II 113 de 3629m² et II 118 de 4857m², en nature de terrain à bâtir.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du (des) propriétaire(s) : Deux Sèvre Aménagement

Le transfert de propriété de Deux Sèvres Aménagement à la Communauté d'Agglomération du Niortais n'est pas encore finalisé.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Le bien est situé en zone UE du PLU de Niort

La zone UE couvre l'ensemble des zones d'activités économiques. Sont également inclus dans cette zone des secteurs diffus regroupant des activités hors site en activités ou en friche qu'il y aura lieu de maintenir dans leurs destinations d'origines afin de conserver la complémentarité habitat activités sur l'ensemble de la Ville.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à 280 000€ HT soit 70€/m² HT +/- 10 %.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

2020-79191V0778-1

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Florence COUTON
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques